

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 juillet 2020 à 19 h en session ordinaire, dans la salle polyvalente de l'Espace Jean-Loup Chrétien.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

1) Motion visant à l'abandon d'un projet de fermeture d'une classe – École maternelle Berlioz de Montville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- fait part de son opposition au projet de retrait d'un emploi à l'école maternelle Berlioz, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021,
- apporte son entier soutien aux familles, aux représentants des parents d'élèves, ainsi qu'aux personnels de l'Éducation nationale concernés par ce projet,
- demande à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale de reconsidérer sa position, notamment du fait de l'accroissement régulier de la population (4 917 habitants au 1^{er} janvier 2019), de l'arrivée de jeunes couples sur la commune, de la construction de deux lotissements et de la mise en location de deux nouveaux immeubles Habitat 76, Résidence Mont-Réal, depuis juillet 2019, qui vont à l'encontre de ces fermetures,
- charge Madame le Maire ou son représentant d'entreprendre toute démarche visant à permettre l'abandon de ce projet de fermeture.

2) Formation des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.
- décide de prévoir, selon les capacités budgétaires, chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.
- dit que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formations,
 - ordre chronologique de la demande de formation,
 - cohérence entre la formation et le mandat exercé,
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

3) Adoption des comptes de gestion 2019 du Trésorier Municipal pour les budgets Ville, Assainissement et Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve les comptes de gestion 2019 (budget principal Ville, budget annexe Assainissement et budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Trésorier municipal, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

- donne quitus à M. Marc SERET, Trésorier municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

4) Adoption du Compte Administratif 2019 du budget principal Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), approuve le Compte administratif 2019 de la Ville qui présente :

a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de **3 014 887,10 €**.

b) pour la section d'investissement : un déficit de clôture avant restes à réaliser d'un montant de **292 023,00 €** et un déficit de clôture après restes à réaliser d'un montant de **359 494,44 €**,

en conformité avec le compte de gestion de M. le Trésorier municipal.

5) Adoption du Compte Administratif 2019 du budget annexe Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), approuve et vote le Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement qui présente :

a) pour la section d'exploitation : un excédent de clôture d'un montant de **858 358,50 €**,

b) pour la section d'investissement : un excédent de clôture d'un montant de **72 565,40 €**,

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal.

6) Adoption du Compte Administratif 2019 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) approuve et vote le Compte administratif 2019 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui présente :

a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de **7 395,78 €**.

b) pour la section d'investissement : aucune opération en 2019

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal.

7) Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget principal Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) décide les reports et affectations suivants sur le Budget Primitif principal de la Ville 2020 :

- sur le solde cumulé de fonctionnement de **3 014 887,10 €** d'en affecter **359 494,44 €** en section d'investissement (compte 1068. en recettes) et de reporter en section de fonctionnement la somme de **2 655 392,66 €** (compte 002. en recettes),

- de reporter en section d'investissement la somme de **292 023,00 €** (compte 001 en dépenses).

8) Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), décide les reports et affectations suivants sur le Budget Primitif annexe 2020 du service assainissement :

- de reporter en section d'exploitation la somme de **858 358,50 €** (compte 002. en recettes),

- de reporter en section d'investissement la somme de **72 565,40 €** (compte 001. en recettes).

9) Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 27, contre : 0) abstention : 0), sur le Budget Primitif annexe 2020 du Service public d'assainissement non collectif :

- de reporter en section de fonctionnement la somme de **7 395,78 €** (compte 002. en recettes).

10) Etat des subventions de fonctionnement allouées par la Ville de Montville aux associations et au CCAS pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 0, abstentions : 4) :

- décide d'attribuer pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement individualisées aux associations locales et au CCAS, pour un montant global de 136 000 €.

11) Vote du taux des taxes locales 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- adopte les taux d'imposition directe communaux suivants pour l'exercice 2020 (inchangés depuis 2011) :

Taxe d'Habitation :	détermination du taux sans objet depuis 2020
Foncier Bâti :	27,79 %
Foncier non Bâti :	78,26 %

qui seront reportés sur l'état 1259, ainsi que le produit fiscal attendu d'un montant de **2 186 325 €uros**.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'état 1259.

12) Budget Primitif 2020 principal Ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 23, contre : 4, abstention : 0) :

- approuve le budget primitif principal de la Ville pour 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :	7 894 681,10 €
- Section d'investissement :	1 667 047,39 €

Soit un total de 9 561 728,49 €.

13) Budget principal Ville – Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Ville 2020 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement - dépenses	023 – virement à la section d'investissement	Montant initial : 1 187 461,44	Nouveau montant : 827 967,00
Fonctionnement - recettes	002 – excédents antérieurs reportés	Montant initial : 3 014 887,10	Nouveau montant : 2 655 392,66
Total section de fonctionnement		Montant initial : 7 894 681,10	Nouveau montant : 7 535 186,66
Investissement - recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	Montant initial : 1 187 461,44	Nouveau montant : 827 967,00
Investissement - recettes	1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	Montant initial : 0,00	Nouveau montant : 359 494,44
Total section d'investissement		Montant initial : 1 667 047,39	Nouveau montant : 1 667 047,39

14) Budget Primitif annexe Assainissement 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le budget primitif annexe du service assainissement pour 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation : 1 020 358,50 €
- Section d'investissement : 168 901,40 €

Soit un total de 1 189 259,90 €

15) Budget Primitif annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif pour 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 7 395,78 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Soit un total de 7 395,78 €.

16) Adoption pour 2020 de la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur » à imputer en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), adopte la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur », complémentaire à celle de l'arrêté du 26 octobre 2001, à imputer en section d'investissement pour l'année budgétaire 2020.

17) Convention d'accès à la piscine intercommunale André-Martin par les collégiens montvillais fréquentant le collège Eugène-Noël – Approbation et autorisation à la signer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve les termes du projet de convention d'accès à la piscine intercommunale André-Martin par les collégiens montvillais fréquentant le Collège Eugène-Noël,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin », pour un montant de 6 857 € au titre de l'année 2020/2021.

18) Mise en place d'un camp « L'âne et la nature » à Beaubec-la-Rosière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide de fixer le prix du séjour à 110 € par participant montvillais et à 160 € pour les hors commune, dans le cadre de l'organisation d'un séjour « L'âne et la nature » à Beaubec-la-Rosière pendant l'été 2020, destiné en priorité aux jeunes Montvillais âgés de 7 à 12 ans.
- dit que les crédits sont prévus au Budget Ville 2020 tant en dépenses qu'en recettes.

19) Convention de coopération en vue de la mise en commun d'actions de formation professionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération avec la Commune de Malaunay en vue de la mise en commun d'actions de formation professionnelle de la Police Municipale aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention, aux fins de participer du mieux possible au perfectionnement et à la professionnalisation des agents de la Police Municipale.

20) Recours de la collectivité à des emplois non permanents

La Ville de Montville doit faire appel à des agents non permanents pour faire face à des besoins ponctuels plus ou moins longs. Ces besoins ont donc été recensés afin d'y pourvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), pour l'ensemble des services municipaux suivants :

- Services techniques,
- Service animation et vie locale,
- Service jeunesse et affaires scolaires,
- Service action sociale,
- Multi services,

autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les arrêtés individuels, contrats et tous actes afférents à ces recrutements non permanents.